

BIAS, LE 16 décembre 1958

CENTRE D'ACCUEIL DE BIAS  
(Lot-et-Garonne)N° 644 / D*F. [Signature]*  
SECRET

Le Directeur du Centre d'Accueil de Bias

à Monsieur le CHEF du BUREAU  
des RAPATRIÉS d'INDOCHINE  
Palais de Chaillot -Aile Passy  
PARIS - 16ème

OBJET : Incident grave au Centre d'Accueil de BIAS pro-  
voqué par les rapatriés.

Monsieur l'Administrateur-en-Chef,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des cir-  
constances d'un incident qui s'est produit ce jour, 16  
décembre 1958 à 17 heures 30 :

Comme tous les jours à pareille heure, M.M.  
BERDOULA Pierre et BONNAL Georges, employés permanents  
du Centre, vérifiaient les disjoncteurs de chaque bâti-  
ment. Arrivés au bâtiment O, M. BERDOULA monta sur son  
échelle pour atteindre le coffret situé sur le logement  
de M. CHARLERY Jules. Pour s'assurer du bon fonctionne-  
ment des disjoncteurs, M. BERDOULA déclencha alternati-  
vement les trois phases provoquant ainsi une coupure de  
courant pendant quelques secondes.

A cet instant, M. CHARLERY sortit furieux de  
son logement un couteau de cuisine à la main et se mit  
à invectiver M. BONNAL qui se trouvait alors au pied de  
l'échelle. Dès que M. BERDOULA fut descendu, M. CHARLERY  
se retourna contre ce dernier et recommença à l'injurier  
en brandissant son couteau. Croyant qu'il était menacé,  
M. BERDOULA se précipita sur CHARLERY pour le désarmer  
et il s'ensuivit une mêlée confuse au cours de laquelle  
il se fit une légère coupure à la base du pouce. M. BER-  
DOULA n'insista pas et suivi de M. BONNAL revint en cou-  
rant vers le bureau pour me rendre compte de l'incident.

..... / 2

Ils n'avaient pas encore atteint les bureaux de la Direction qu'une cinquantaine de rapatriés, armés qui de gourdins, qui de tessons de bouteille, se mettaient à leur poursuite en hurlant. Les manifestants marquèrent un temps d'arrêt devant la porte des bureaux. Les meneurs (M.M. CHARLERY, BODUT, IGNATIO Vincent, Mme PERINAT) pénétrèrent dans le couloir pour tenter de faire un mauvais parti à M. BERDOULA. Mes adjoints, M.M. LAGAILLARDE et WARETTE, s'interposèrent placidement pendant que je donnais l'ordre à M. BERDOULA de rentrer dans le bureau de M. WARETTE. Les rapatriés se retournèrent alors contre mes adjoints et les insultèrent à qui mieux mieux, Mme PERINAT et M. CHARLERY en tête, essayant par tous les moyens de leur faire perdre patience. Ceux-ci encaissèrent tout avec le sourire, ayant compris que les meneurs les provoquaient afin de déclancher de leur part une réaction énergique à laquelle ils auraient répondu par des actes brutaux et sans aucun doute sanglants. Pendant ce temps, je téléphonai à deux reprises à la Gendarmerie où j'appris, par le commandant de section, que les gendarmes étaient précisément en route pour le Centre au sujet d'une autre affaire.

Sur ces entrefaites, le docteur DESCAYRAC, qui avait assisté à la genèse de l'affaire (il se trouvait chez CHARLERY lors de l'altercation de ce dernier avec BERDOULA) pénétra dans le couloir et tenta de calmer les rapatriés. Il est probable que la présence de ce témoin étranger, qui n'aurait pu que témoigner contre eux, a évité l'extension de l'incident.

L'arrivée du Maréchal-des-Logis-Chef LACOSTE accompagné d'un gendarme ramena un peu de calme et les rapatriés quittèrent le couloir. Pour tenter d'éclaircir l'affaire, les gendarmes prirent à part M.M. BERDOULA et CHARLERY. Je n'ai pas assisté à l'entretien mais il ressort en définitive que M. BERDOULA déclarait ne pas porter plainte contre M. CHARLERY. Le Maréchal-des-Logis-Chef me confirma que l'affaire proprement dite, coups entre les antagonistes, n'aurait pas de suites, mais qu'il estimait nécessaire de faire un rapport à ses chefs parce que sa conviction était que les rapatriés en avaient surtout après la Direction du Camp, qu'il y avait vraisemblablement eu préméditation et que l'incident BERDOULA n'était qu'un prétexte.

De retour chez moi, ma femme me faisait part de ce que des pierres avaient été lancées, à trois reprises, contre la porte de mon logement par une femme qui, voulant récidiver, en fut empêchée par deux hommes qui l'emmenèrent

X

X

X

Je partage entièrement le point de vue du Maréchal-des-Legis-Chef LACOSTE et j'y ajouterai ceci :

L'esprit des rapatriés du Centre d'Accueil de BIAS n'a jamais été particulièrement bon malgré tout ce que nous avons pu faire, mes adjoints et moi, pour faciliter les choses de toutes les manières possibles. Une amicale, présidée par M. CHARLERY, s'est créée, composée surtout de mécontents chroniques cherchant à exploiter le moindre incident pour donner du prestige à leur société. Par ailleurs, les élections ont été le prétexte à de nombreuses réunions dans lesquelles Messieurs les rapatriés n'ont pas hésité, avec violence parfois, à exposer aux divers candidats leur condition qu'ils estimaient malheureuse et qu'ils imputaient à une mauvaise administration. En particulier, il y a lieu de noter les visites non officielles faites par Monsieur le Colonel LEROY venu de PARIS à plusieurs reprises et qui a réuni les rapatriés dans des causeries privées tant à Ste LIVRADE qu'à BIAS, leur promettant un tas de choses, entre autre le départ des cadres à brève échéance, du charbon à volonté pour tous et leur retour en Indochine.

L'esprit qui n'était déjà pas très bon est devenu franchement mauvais depuis et on sent très bien (ce qui vient de se produire le prouve) que les rapatriés sont à l'affût du moindre incident pour attirer l'attention des autorités supérieures sur eux. J'ai l'intime conviction qu'ils ne reculeraient même pas devant un incident sanglant.

J'estime que la vie de mes subordonnés, celle de leur femme et de leurs enfants, celle de ma femme et de moi-même est menacée. En conséquence, j'ai l'honneur de demander que des moyens de coercition soient mis à ma disposition. Je demande également qu'une force de police dont j'assumerai le commandement en ma qualité d'Officier Principal de Paix de la S.N. et assurerai le casernement, soit mise à ma disposition pour maintenir l'ordre.

Responsable de l'ordre dans le Centre et de la sécurité des familles des cadres, je ne puis assurer l'un et l'autre sans moyens.

x

x

x

De plus, j'ai déjà depuis longtemps sollicité mon départ et ma remise à la disposition de mon Administration, je suis prêt à partir immédiatement si vous estimez que cela peut calmer les esprits, mes adjoints sont prêts à faire de même.

Mais si je dois rester ici et si un ordre quelconque doit régner dans un rassemblement de plus de 700 personnes, je demande simplement que me soient donnés les moyens de maintenir cet ordre.

Je sollicite enfin que soit envisagée une mesure d'expulsion du Centre contre les familles CHARLERY Jules, BODUT Louis et IGNATIO Vincent.

Je vous demande de croire que cet incident n'est nullement grossi, qu'il relate seulement ce qui s'est passé et que d'autres seront provoqués à plus ou moins brève échéance, celui-ci ayant tourné court en raison de la présence de Monsieur le Docteur DESCAYRAC et de l'arrivée très rapide des Gendarmes dont je ne saurais trop louer l'action intelligente et compréhensive.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur-en-Chef, les assurances de mon entier et respectueux dévouement./.

COPIE à :

- Monsieur le SOUS-PREFET  
de l'Arrondissement de  
VILLENEUVE-SUR-LOT  
"à titre d'information"
- Monsieur l'Inspecteur des Centres  
de Rapatriés d'Indochine dans le  
Sud-Ouest à VILLENEUVE-SUR-LOT  
"à titre de compte-rendu"
- Monsieur le Capitaine  
Commandant la Gendarmerie  
à VILLENEUVE-SUR-LOT  
"à titre d'information"

